



XX europe probleme de livraison de place

Par **beve**, le **16/09/2010** à **14:20**

Bonjour,
je viens d'etre informer par la societe XX ce jour le 16 09 2010, que je ne receverais pas ma place de concert pour U2 du 18 09 2010
Que faire?
Beve

Par **nathmath**, le **16/09/2010** à **19:10**

Bonjour,
Nous aussi nous avons eu un appel de XXX pour nous dire que nous n'aurions pas nos places pour le concert de U2 du 18.09.2010
Ces meme places ont été payées en mars.
Quels sont les recours?

Nous leurs avons envoyés un mail... mais qui restera certainement sans réponse.

Nous envisageons de contacter 60 millions de consommateurs...

Si vous avez des suggestions... Merci d'avance.

Par **leo**, le **19/09/2010** à **05:46**

Bonjour,

Je vous invite à lire cet article avec les recours et des modèles de courriers : <http://www.e-litige.com/actualites/concertU2.php>

Bonne chance

Par **louloupot**, le **23/09/2010** à **21:05**

bonjour,

moi la société XX ne ma pas téléphoné pour me dire que je ne recevrais pas mes places pour le concert d indochine. Pourtant j ai telephoné 3 jours avant le concert et ils m ont répondu que les places avaient encore 2 jours pour me parvenir étant donné que le concert était du dimanche. Samedi midi n ayant rien reçu je suis parti déposer plainte à la gendarmerie. Samedi soir la société XXX a enfin telephone pour me dire qu elle me seront remboursée. A ce jour je suis tjrs dans l attente depuis le 11septembre 2010.
N hésitez pas a porter plainte,la société n est pas correcte avec ces clients.

Par **leo**, le **24/09/2010** à **10:19**

Bonjour,

L'UFC Que Choisir a diffusé un appel à témoignages :
xx

Bon courage

Par **cocopm**, le **27/09/2010** à **03:59**

Bonjour,

Hé oui moi aussi je me suis fais avoir de 605 euros pour le concert de U2, places payées il y a 1 an.
Je vais suivre ce que l'on m'a conseillé, c'est d'aller porter plainte à la répression des fraudes. C'est une société qui existe depuis plus de 5 ans et qui n'arrête pas de faire des escroqueries comme celle-ci.
Je vais aussi aller faire un tour du côté de l'adresse du siège social (xxxxxxxxxxxxxxxx) pour voir l'environnement...
Je leur ai envoyé un recommandé demandant le remboursement par chèque et non pas par le biais de mon N° de CB (pas 2 fois quand même !), à ce jour il ne l'on pas récupéré à La Poste.
Je pense que même si il rembourse la totalité des sommes, il faudrait faire une plainte collective pour condamnée le dirigeant Mr XXX, mais nous ne sommes pas aux USA, je ne

sais pas si c'est recevable en France.
Si vous avez des idées...
A suivre
A+ Corinne

Par **mimi493**, le **27/09/2010** à **04:34**

La plainte collective n'existe pas. Mais si vous saisissez, tous en même temps, le TI dont dépend le siège social de la société, il y a de grandes chances pour que ça se passe à la même audience.

Par **cocopm**, le **27/09/2010** à **12:04**

Merci Mimi493.
Ce matin une amie m'a appelé car elle écoutait RTL Julien Courbet, il parlait de l'autre société qui avait vendu de faux billets et ainsi escroquée autant de personnes que XX. La Société "Passion-Events" aurait effectuée les remboursements par chèques vendredi de la semaine dernière.
En espérant que XX fasse la même chose.
De toutes les manières cela ne change en rien à ma décision, je porte plainte, il faut que cela cesse une bonne fois pour toute.
A+ Corinne

Par **cocopm**, le **10/10/2010** à **17:41**

Salut mimine21
Si tu peux me donner le N° de portable de XXX ca m'arrangerait.
Ca fait au moins une dizaine de fois que je les appelle suite à la réception de mon courrier en A/R et ils ne veulent me rembourser que par CB et sous 4 à 6 semaines. Le pire et le plus culotté c'est qu'il me demande mon N° et mon cryptogramme pour faire le virement dans le délai indiqué ci-dessus.
Très fort les gogos !
Quand j'attendais mes place j'ai eu XXX à chaque fois que je menaçais de porter plainte mais depuis il est injoignable.
Si éventuellement tu as une adresse aussi ca serait cool.
Tu as eu beaucoup de chance, bravo.
A+ coco

Par **alexc_fr**, le **18/10/2010** à **11:13**

Bonjour j'ai le même problème que vous.
L'un de vous pourrait il me transmettre son numéro.

Je suis vraiment dégouté de ce comportement.

merci et courage aux arnaqués.

Par **DISERE**, le **20/10/2010** à **17:59**

Bonjour,

Moi aussi je crois que je me suis fait avoir par cette société
3mails et une lettre recommandée (retirée jute avant les 15 jours)
et aucune réponse

Pouvez vous me donner le téléphone de XXX car je ne l'ai pas
trouver et aussi le portable et mail de Monsieur XXX.

Si tout le monde l'appelle ou lui envoie des mails peut être arrêteront ils
leurs arnaques

j'attends vos messages
merci

Par **alexc_fr**, le **20/10/2010** à **21:19**

Bonjour,

Ils m'ont envoyé le remboursement par recommandé, j'attends le chèque.

Je les ai relancé au moins 5 fois par téléphone.

1 courrier en recommandé + 1 courrier simple au siège + 1 courrier copie à UFC que Choisir
+ 1 courrier copie à la répression des fraudes.

10 fois par mail, dont le dernier ci-dessous.

"Suite à de nombreuses relances, à un courrier en recommandé, à un rendez vous avec le
tribunal d'instance de Montpellier et sans réponse de votre part :

je m'apprête à assigner M XXX, dirigeant de la société XXX RCS XXXXXXXXXXXXXXXX au
tribunal.

J'ai également rendez vous avec la chambre de répression des fraudes afin d'inclure dans
mon dossier l'historique frauduleux de la société.

A moins d'un contact rapide et d'un remboursement rapide,
je ne reviendrais pas en arrière lorsque les frais d'avocat seront engagés.

Il en va de soit que tous frais engagés de ma part vous seront réclamés en dommage et
intérêt, ainsi qu'une rétribution compte tenu du préjudice engendré."

Cordialement.

Courage

N'hésitez pas à prévenir la répression des fraudes et UFC que choisir.

Par **caco34**, le **31/10/2010** à **02:31**

bonjour,

je suis dans l'attente de places pour du Catch prévu le 04 novembre 2010 salle Arena à montpellier. J'ai commandé ces places sur XXX en juillet pour la somme de 600€

Nous sommes à 4 jours du spectacle et je n'ai toujours rien reçu.

A en lire tous les articles concernant cette entreprise, je me demande si je vais les recevoir !!! Le cas échéant, ma déception sera d'autant plus grande car ces places sont destinées à des enfants qui attendent ce moment avec impatience!! je vais attendre la date de l'événement et garder espoir, je vous tiendrai informé de la suite afin de prendre conseil le cas échéant car je suis un peu inquiète.

Par **lulu**, le **03/11/2010** à **10:51**

Bonjour,

Et bien moi aussi, j'ai été "arnaquée" par XXX. J'avais acheté des places de théâtre le 3 juin, le 14 sept tjs rien.

J'ai tél 4 fois, des personnes très "rassurantes" m'ont dit de ne pas m'inquiéter, elles allaient arriver. 48 h avant mon départ pour Paris, tjs pas de place, j'ai tél au théâtre, mais aucune réservation à mon nom.

J'ai été obligée de racheter des billets directement au théâtre qui était apparemment au courant de ces transactions malhonnêtes.

Je commence le parcours du combattant, à savoir, demande de remboursement en recommandé, puis dépôt de plainte, pas trop confiante pour récupérer mes 205 euro.....

Par **DISERE**, le **20/01/2011** à **18:42**

et voilà la société xxxxxxxxxxxxxxxx a encore frappée

j'ai commandé en juin 2010 des places pour le concert de Yannick Noah le 19 janvier 2011 à Clermont Ferrand

Je n'ai pas reçu mes places

Pour ceux qui ont déjà été arnaqué par cette société avez vous pu vous faire rembourser facilement

merci de me répondre

Par **qidhuitre**, le **11/02/2011** à **22:41**

Bonjour,

En surfant sur les forums, je me rends compte que XXXX XXXXXXXXXXXX a toujours les mêmes pratiques frauduleuses, en toute impunité.

Je suis moi même victime de ce site. 2 places de spectacle pour le 13 février 2011 ont été achetées sur ce site en mai 2010. Depuis 9 mois, j'attends les billets. Malgré mails, appels téléphoniques, lettre recommandée, je suis au même point : aucune information de la part de XXXX XXXXXXXX, pas de réponse et pas de billets.

Je souhaite engager une action, allant au delà d'une demande de remboursement, afin que ce genre de sites ne puisse pas prospérer.

Merci de votre conseil

Cdt

Par **qidhuitre**, le **12/02/2011** à **18:57**

Bonjour,

Comme je l'avais pressenti, XXX XXXXXXXX est effectivement dans l'impossibilité de tenir ses engagements. Pas de billets pour le spectacle de demain, 13 février. Nous venons de recevoir un courrier électronique de la part de cette société dont je vous donne communication :

Madame, Monsieur,

Vous avez effectué une demande de réservation par le biais de notre site Internet pour le spectacle de xxxx, et nous avez ainsi mandaté pour obtenir des billets pour cet évènement. Nous vous informons que nous n'avons malheureusement pas été en mesure d'obtenir les billets demandés. Conformément aux conditions particulières de cet évènement, vous serez donc intégralement remboursé de la somme que vous nous avez versée.

Le remboursement sera effectué par carte bancaire ou par chèque, en fonction de la date de votre paiement. En cas de remboursement par chèque, celui-ci vous parviendra par courrier dans les meilleurs délais.

Nous tenons à vous préciser que l'accès à la salle ne sera pas possible sans billets et que le récapitulatif de demande de réservation effectuée auprès de nos services ne constitue pas un billet, ainsi que cela est indiqué sur ce document. Celui-ci ne vous permettra donc pas d'accéder à la salle, et il serait dès lors inutile de vous présenter à l'entrée sans être muni de billets.

Dans l'éventualité où vous auriez prévu de vous déplacer pour vous rendre sur le lieu de la manifestation, nous vous conseillons donc d'annuler dès à présent votre déplacement. Si vous décidiez malgré tout de vous déplacer et / ou de tenter d'obtenir des billets par d'autres moyens (revente entre particuliers via Internet ou aux abords de la salle par exemple), nous ne saurions être tenus pour responsable des frais ainsi engagés ou maintenus.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour le désagrément occasionné et restons à votre entière disposition pour toute demande relative au traitement de votre remboursement. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

XXXXXXXXX@XXXXXXXXXX-XXXXXXXXX.com

On a donc bien payé pour du vent. Mais il ne fait aucun doute qu'il y a eu tout de même

enrichissement de quelqu'un au passage.

A force que les plaintes se multiplient, cela finira bien par porter ses fruits.

Cdt

Par **cocopm**, le **13/02/2011** à **22:11**

Bonsoir,

Il m'a fallu attendre 4 mois après le concert de U2 et après de multiples appels et une multitude de mails pour avoir un remboursement par chèque (demande faite par lettre en A/R surtout).

La police ainsi que la gendarmerie ne prend aucune plainte car celle-ci fait partie du "civil", il faut donc déposer une injonction à payer au tribunal de commerce de votre département. Normalement vous avez une réponse positive ou négative dans le mois qui suit de la part du juge du Tribunal.

Je pense qu'il doit connaître du monde car ma demande est revenue négative... Mais entre temps j'ai reçu mon chèque...

Je suis d'accord avec tout le monde mais ce n'est pas la société qu'il faut interdire mais **XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX**[s][s], d'exercer tout simplement mais ça c'est une autre histoire.

Je vous souhaite à tous bon courage.

Moi la prochaine fois je prendrai une journée de congés et je ferai la queue à la fnac.